



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 MAI 2024

### OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

#### Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

#### Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



***M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024  
Délibération N° DM\_20240527N038

**OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PLAN D’EAU DE SAINT-AUBAN**

Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint délégué aux sports, soumet à l’assemblée le nouveau règlement intérieur du plan d’eau pour la saison 2024. Outre les mesures habituelles d’organisation, il prévoit la période et les heures d’ouverture au public :

- Le samedi 15 et dimanche 16 Juin 2024,
- Le samedi 22 et dimanche 23 Juin 2024,
- Le samedi 29 et dimanche 30 Juin 2024,
- Du mardi 2 Juillet au dimanche 31 Août 2024.

Le plan d’eau sera ouvert au public, du mardi au dimanche, de 11 H.00 à 18 H.30 (jour de fermeture, le lundi).

Le vendredi 07 Juin 2024, le plan d’eau sera "privatisé" pour l’UNAPEI. Cette occupation fera l’objet d’une convention spécifique soumise à l’approbation du Conseil Municipal.

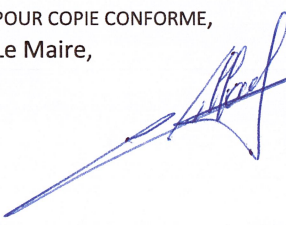

La natation scolaire est organisée en collaboration avec les directeurs d’école et la conseillère pédagogique. Elle se tiendra sur 3 semaines, du 10 Juin au 28 Juin, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (l’entretien technique se fera sur le mercredi durant cette période).

Trois écoles de la Commune y participeront pour 148 élèves (Paul Lapie Elémentaire – Paul Lapie maternelle – Manceau) ainsi qu’une école extérieure (L’ESCALE) dont les créneaux disponibles permettent cet accueil complémentaire pour 87 élèves. Sur les créneaux non utilisés, les élèves de 6<sup>ème</sup> nécessitant une remise à niveau seront accueillis moyennant la convention présentée.

Bernard JULLIEN invite le Conseil Municipal à approuver le projet de règlement intérieur tel que transmis et présenté.

**OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L’UNANIMITE :**

➤ **ADOpte** le nouveau règlement intérieur tel que présenté.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---